

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 13 sept. 2019

**Date d'édition:** 13 sept. 2019

**Version:** 6.0

Page 1/11



**MS-260**

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation:**

MS-260

**Indications diverses:**

Le produit est un aérosol sous forme de mousse.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage de la substance/du mélange:**

Application avec un tissu électronique spécial pour les surfaces sensibles en plastique, verre et métal.  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/Fournisseur:**

**ECS AG**

Roosstrasse 53

8832 Wollerau

SCHWEIZ

**Téléphone:** +41 (0)44 787 53 53

**Télécopie:** +41 (0)44 787 53 63

**E-mail:** daniel.rueegg@ecsag.ch

**Site web:** <http://www.ecsag.com>

**E-mail (personne compétente):** daniel.rueegg@ecsag.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h: +41 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols ( <i>Aerosol 3</i> )	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	Données de test

**Indications diverses:**

Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 31.6: Essai d'inflammabilité pour aérosols mousse.

N'est pas classé comme aérosol inflammable.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Mention d'avertissement:** Attention

#### Consignes en cas de risques physiques

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Conseils de prudence - Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 sept. 2019

Date d'édition: 13 sept. 2019

Version: 6.0



Page 2/11

## MS-260

### Conseils de prudence - Stockage

P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

Directive n° 2008/47/CE:

Contient 10 % (masse) de composants inflammables.

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Contient < 5 % hydrocarbures aliphatiques

### 2.3 Autres dangers

#### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Peut provoquer une irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description:

Alcools en solution aqueuse, additif et propergol

#### Indications diverses:

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC)  $\geq 0,1$  %.

#### Ingrédients:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Teneur
n° CAS: 64-17-5 n° CE: 200-578-6 n° REACH: 01-2119457610-43	<b>Éthanol</b> Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2 <b>Danger</b> H225-H319	2 - 10 Pds %
n° CAS: 111-76-2 n° CE: 203-905-0	<b>2-butoxyethanol</b> Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 <b>Attention</b> H302-H312-H315-H319-H332	2 - 10 Pds %
n° CAS: 106-97-8 n° CE: 203-448-7 n° REACH: 01-2119474691-32	<b>n-Butane</b> Flam. Gas 1, Press. Gas <b>Danger</b> H220	1 - 3 Pds %
n° CAS: 74-98-6 n° CE: 200-827-9 n° REACH: 01-2119486944-21	<b>Propane</b> Flam. Gas 1, Press. Gas <b>Danger</b> H220	1 - 3 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau:

Se laver immédiatement avec: Eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 13 sept. 2019

**Date d'édition:** 13 sept. 2019

**Version:** 6.0



Page 3/11

## MS-260

### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol: Non inflammable. Précaution! Récipient sous pression. En cas d'incendie: Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Danger d'explosion!

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes de carbone (COx).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4 Indications diverses

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Veiller au retour de flamme. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Mousse: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2 Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Pour de grandes quantités: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 13 sept. 2019

**Date d'édition:** 13 sept. 2019

**Version:** 6.0



Page 4/11

## MS-260

### Pour le nettoyage:

Nettoyer le sol et les objets souillés avec: Eau

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

### 6.5 Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Assurer une aération suffisante. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Matériau, résistant aux solvants. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acides, alcalies (bases). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Les réglementations nationales doivent être également observées.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Application avec un tissu électronique spécial pour les surfaces sensibles en plastique, verre et métal. Observer le mode d'emploi.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 sept. 2019

Date d'édition: 13 sept. 2019

Version: 6.0



Page 5/11

**MS-260**

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① Valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Éthanol n° CAS: 64-17-5	① 1 000 ppm (1 900 mg/m <sup>3</sup> ) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m <sup>3</sup> )
IOELV (EU)	2-butoxyethanol n° CAS: 111-76-2	① 20 ppm (98 mg/m <sup>3</sup> ) ② 50 ppm (246 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VLA (FR)	2-butoxyethanol n° CAS: 111-76-2	① 10 ppm (49 mg/m <sup>3</sup> ) ② 50 ppm (246 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
VLA (FR)	n-Butane n° CAS: 106-97-8	① 800 ppm (1 900 mg/m <sup>3</sup> )

#### 8.1.2 Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible.

#### 8.1.3 Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Éthanol n° CAS: 64-17-5	1 900 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (local)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	950 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (local)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	600 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	106 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	114 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	1 161 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	412 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	206 mg/kg	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme dermique (systémique)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	87 mg/kg	① DNEL Consommateur ② DNEL court terme par voie orale (aigu)
Éthanol n° CAS: 64-17-5	31 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme par voie orale (répété)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 sept. 2019

Date d'édition: 13 sept. 2019

Version: 6.0



Page 6/11

## MS-260

Nom de la substance	PNEC valeur	① PNEC type
Éthanol n° CAS: 64-17-5	0,96 mg/L	① PNEC eaux, eau douce
Éthanol n° CAS: 64-17-5	0,79 mg/L	① PNEC eaux, eau de mer
Éthanol n° CAS: 64-17-5	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Éthanol n° CAS: 64-17-5	287,7 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Éthanol n° CAS: 64-17-5	0,63 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### 8.2.2 Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

Recommandation: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166).

#### Protection de la peau:

Recommandation: Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374).

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants  $\geq 0,11$  mm

Temps de pénétration (durée maximale de port):  $\geq 480$  min

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Recommandation: Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Assurer une aération suffisante.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: AX

#### Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié (EN 340).

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Aérosol, liquide

Couleur: jaune clair

Odeur: comme Alcool

#### Données de sécurité

Paramètre		à	Méthode	Remarque
pH	9 - 10			
Point de fusion	<i>non applicable</i>			
Point de congélation	<i>non applicable</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non applicable</i>			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 sept. 2019

Date d'édition: 13 sept. 2019

Version: 6.0



Page 7/11

## MS-260

Paramètre		à	Méthode	Remarque
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non applicable</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	≤ 1 g/ml	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau	miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non applicable</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non applicable</i>			
Teneur en COV (Suisse)	≤ 100 g/L			

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Reportez-vous à la rubrique 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Précaution!  
Récipient sous pression. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Danger d'explosion!

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides, alcalies (bases)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### Indications diverses

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

n° CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
74-98-6	Propane	<b>LC<sub>50</sub> Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):</b> >20 mg/L 4 h (Rat)
111-76-2	2-butoxyethanol	<b>DL<sub>50</sub> par voie orale:</b> 470 mg/kg (Rat) <b>DL<sub>50</sub> dermique:</b> 220 mg/kg (Lapin) <b>LC<sub>50</sub> Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 2,17 mg/L 4 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 13 sept. 2019

**Date d'édition:** 13 sept. 2019

**Version:** 6.0



Page 8/11

## MS-260

### **Toxicité orale aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité dermique aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité inhalatrice aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Peut provoquer une irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancerogénité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Informations complémentaires:**

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité aquatique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradation:**

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Accumulation / Évaluation:**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### **12.6 Autres effets nocifs**

Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 13 sept. 2019

**Date d'édition:** 13 sept. 2019

**Version:** 6.0

Page 9/11



**MS-260**

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.





##### Autres recommandations de traitement des déchets:

L'attribution des codes de déchets et des noms de déchets doit être effectuée conformément au catalogue européen des déchets (CED).

### 13.2 Informations complémentaires

Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU</b>			
1950	1950	1950	1950
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>			
AÉROSOLS, Ininflammable	AÉROSOLS, Ininflammable	AÉROSOLS, Non-Flammable	AÉROSOLS, Non-Flammable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 2.2	 2.2	 2.2	 2.2
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
Aucune donnée disponible.			
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
Aucune donnée disponible.			

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

#### Informations complémentaires:

Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4 ADR/RID.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 13 sept. 2019

Date d'édition: 13 sept. 2019

Version: 6.0

Page 10/11



**MS-260**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Réglementations de l'UE

##### Autres réglementations (UE):

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### 15.1.2 Directives nationales

Aucune donnée disponible.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Changements avec la version 6.0:

Rubrique 2: Éléments d'étiquetage, autres dangers

Rubrique 3: Indications diverses (SVHC), composants dangereux

Rubrique 14: Informations relatives au transport

Révision générale de toutes les sections

### 16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency (ECHA): <http://www.echa.europa.eu>

ECHA, C&L Inventory: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

ECHA, Registered substances: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>

GESTIS (Gefahrstoffinformationssystem der DGUV): <http://www.dguv.de/ifa/GESTIS/index.jsp>

Hörath Gefährliche Stoffe und Gemische, 8. Auflage, Dr. Angela Schulz

Fiches de données de sécurité des fabricants

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols ( <i>Aerosol 3</i> )	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	Données de test

### 16.5 Texte des phrases H et EUH

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 13 sept. 2019

**Date d'édition:** 13 sept. 2019

**Version:** 6.0

Page 11/11



## MS-260

### 16.7 Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.